



Fédération Nationale SPELC
192 bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
Tél : 01 58 10 13 13
Fax : 01 53 62 98 81
E-mail : federation@spelc-fed.fr

Bilan des élections professionnelles 2014

Réunion DGRH le 3 mars 2015.

1) Préparation, présentation et dépôt des listes de candidats dans CANDELEC.

Niveau national :

Les paramétrages corrects ont été difficiles à obtenir pour l'attribution des droits aux responsables locaux (CCMD et CCMI mal répertoriées, voire oubliées).

Malgré la bonne volonté de Monsieur Lamoureux, on se sentait par moments très marginalisés.

Le test auquel nous avons été invités à participer et pour lequel des volontaires s'étaient mobilisés en temps et en heure a été purement et simplement annulé sans que nous ayons été avertis et sans aucune explication par la suite.

Niveau régional : quelles remontées ?

Trop de choses techniques à faire, en peu de temps et avec des consignes qui évoluaient au fur et à mesure.

Certaines académies ont été plus tracassières que d'autres. Il faudrait les mêmes critères partout. L'administration aurait dû fournir un document-type pour éviter que des consignes différentes ne soient données suivant les académies. Ce document aurait dû être le même pour toutes les académies et toutes les organisations syndicales.

Délais entre l'ouverture de l'application Candelec et la date limite de dépôt des listes et du dépôt :

Les dernières heures ont été très chaudes ! En particulier avec la Guyane. Certains interlocuteurs académiques paraissaient un peu perdus.

Choix du PNG : qualité graphique des documents déposés sous ce format :

Malgré tous nos efforts de mise en forme avant envoi par CANDELC, le rendu était médiocre.

Les textes étaient flous sans parler des photos des candidats.

Les professions de foi étaient parfois illisibles en raison de la mauvaise définition du format PNG. Ce n'était pas mieux pour les listes des candidats.

Tracasseries administratives (niveau national ou régional) dont nous aurions pu être dispensés :

Demande de casier judiciaire impossible à fournir.

Validation tardive de certaines DSDEN qui attendaient que toutes les OS aient déposé leurs listes. Même une fois terminé par tous, certaines ont attendu le jeudi pour le faire.

2) Listes de diffusion.

Nombre de publications :

Trop peu de publications officielles possibles et un calendrier fluctuant qui n'encourageait pas. Difficultés techniques très contraignantes pour les déposer.

Les envois sauvages des organisations syndicales du public et du privé sur les adresses académiques :

La multiplication des envois sauvages a eu un effet révoltant sur les maîtres et discrédité l'opération électorale dans son entier.

Ils sont venus se rajouter aux envois "officiels"!

Résultat : les enseignants en avait assez de tous ces envois même s'ils étaient distillés dans le temps car multipliés par le nombre de listes et de niveaux (académique et national) cela ne les a pas encouragés à voter. Au contraire !

La multiplication anarchique des courriels a conduit les enseignants à les mettre à la poubelle sans même les avoir lus.

3) Adresses académiques.

Beaucoup d'enseignants n'avait toujours pas activé leur messagerie académique, ni créé leur compte électeur la semaine du vote.

- a) Retards dans plusieurs académies, en particulier pour le premier degré, pour le déploiement des adresses académiques.
- b) Pour tous ceux qui n'avaient pas l'habitude de se servir de leur adresse académique (ou qui ne l'avaient pas paramétrée pour que les messages de l'administration arrivent à une adresse de messagerie personnelle), il était très difficile dans l'urgence de retrouver l'identifiant et le mot de passe de cette boîte électronique. La complexité du système pour retrouver le nom d'utilisateur lorsque la messagerie avait déjà été activée dans le passé a découragé les bonnes volontés.
- c) Incitation insuffisante à l'activation et à l'utilisation régulière de la messagerie académique. Un effort de pédagogie doit être fait par l'administration. Des mesures incitatives doivent être développées en direction des utilisateurs.
Exemples : envoi des bulletins de paye par internet. Ou l'envoi par internet de l'avis annuel de notation. Ou envoi systématique par internet et par la messagerie professionnelle des documents relatifs à la maladie, aux congés.

Il faut informer que sur cette boîte académique arrivent beaucoup d'infos (BOEN, bulletin départemental des DSDEN, message du Ministère, articles pédagogiques)

Les chefs d'établissement avaient vraiment un rôle d'information à faire puisque sur les boîtes mail établissement on a tout eu. Mais peu de chefs d'établissement se sont impliqués.

- **Proposition** : Il faut commencer ces mesures incitatives dès maintenant et ne pas attendre les prochaines élections. Dès le mois de septembre 2015 et à chaque rentrée, les enseignants doivent recevoir avec leur bulletin de salaire leur adresse académique, leur nom d'utilisateur et leur NUMEN.

4) **L'implication des chefs d'établissements dans la mise en œuvre de la campagne électorale et pendant la semaine électorale a été largement insuffisante.**

Les organisations professionnelles en 1° degré et en 2° degré ne se sont pas senties concernées par le vote parce qu'elles n'ont plus qu'un rôle consultatif dans les CCM. Beaucoup de chefs d'établissements ont ainsi marqué leur désintérêt pour ces élections. Même ceux qui avaient un contrat avec l'Etat se sont tenus à l'écart du scrutin. Un peu moins peut-être en 1^{er} degré où les organisations syndicales ont aussi des sections de chefs d'établissement. Toutes les consignes avaient pourtant été envoyées par mail sous la forme d'un guide.

a) **Remise en mains propres du mot de passe électeur :**

Certains chefs d'établissements ont fait ce service minimum. Mais certaines enveloppes contenant les notices de vote n'étaient toujours pas encore ouvertes la troisième semaine de novembre. Ni distribuées par conséquent. D'autres enveloppes sont restées en souffrance au bureau de poste au-delà de la date où il aurait fallu renvoyer les notices non remises en main propre

b) **Panneaux électoraux :**

Pas toujours mis en place dans les établissements, ou bien pas très accessibles ou visibles. Dimensions insuffisantes dans certains cas, parfois difficultés pour y accéder pour des personnes extérieures à l'établissement.

- **Proposition** : un rappel du Ministère aux chefs d'établissements, responsables à leur niveau, de la bonne exécution du contrat passé avec l'Etat.

c) **Ordinateurs mis à disposition le 4 décembre.**

Cela n'a pas été un problème en général car délai de vote suffisamment long et chaque enseignant possède en général un ordinateur.

L'initiative était intéressante pour permettre aux retardataires de voter sur place le dernier jour. Intéressant aussi pour aider des collègues à voter (à condition qu'ils aient franchi toutes les autres étapes avant !)

- **Proposition** : maintenir cette mise à disposition obligatoire d'ordinateurs et l'étendre systématiquement à 2 jours.

5) **Avantages du e-vote.**

Simple quand on comprend. Rapide et discret.
Chacun peut aller s'informer quand il veut et où qu'il soit.
Met chaque électeur devant ses responsabilités.
Résultats quasi immédiats.

Facilite le dépouillement, gain de temps et pas de contestation.

6) Inconvénients du e-vote.

Internet désincarne le processus de vote et ceux qui s'y présentent.

Suspicion très répandue d'un manque de confidentialité.

Lourdeurs de l'organisation générale à cause de l'implication des multiples instances administratives.

Le recours, même limité, à une communication traditionnelle sous format papier reste incontournable. Exemple : la notice de vote.

Ceux qui ont rencontré des difficultés techniques non résolues par l'administration n'ont pas pu voter! Une alternative aurait dû être possible (soit par papier soit par vote électronique). Par exemple, le vote du CNRACL du Conseil Général du 35 avec étiquette code barre correspondant à une organisation syndicale à apposer sur carton pré affranchi.

- **Proposition** : même si cela augmente pour l'Etat le coût de l'opération électorale, il faut rendre possible un autre mode d'expression du vote comme celui de l'étiquette avec code barre et envoi sur un carton préaffranchi.

Beaucoup de collègues du 1^{er} degré sont encore réfractaires à l'outil informatique et la succession des étapes avec tous les codes, mot de passe à créer et à enregistrer en a dissuadé plus d'un !

- **Proposition** : rendre l'utilisation de la messagerie académique incontournable par l'envoi électronique des bulletins de paye ou des différentes demandes adressées par le maître à l'autorité académique (ou le DSDEN).

Pour la CCMA, impossible d'avoir le nombre de voix par syndicat par département. Il n'y a plus qu'un global régional (inconvenient pour nous, pour évaluer notre audience par département.

- **Proposition** : au moment du dépouillement, programmer le logiciel pour obtenir une ventilation des résultats par départements et pas seulement par académies.

7. Choix de la semaine électorale.

Ce vote est venu, dans les dates télescoper une fin de trimestre pour tous les enseignants (saisie des notes et appréciations, conseils de classe) qui n'était pas la préoccupation première des enseignants.

- **Proposition** : tout choix comporte un ou plusieurs inconvénients. Mais un début de trimestre pourrait présenter moins d'inconvénients.

8. Prise en considération par la DGRH des spécificités des maîtres du privé.

La DAF-D1 a été présente à toutes les réunions d'informations à la DGRH. Il a été possible à chaque fois de s'entretenir avec eux et de leur faire part de nos soucis. Les responsables nous ont accompagnés efficacement.

DSDEN et rectorat ont envoyé régulièrement des infos aux délégués de liste, la permanence téléphonique du samedi avant la clôture du vote a été appréciable.

Mais sans l'acharnement des responsables syndicats à faire voter, il est probable que ces élections auraient été un vrai fiasco ! Le taux de participation aurait été plus faible encore.

.....